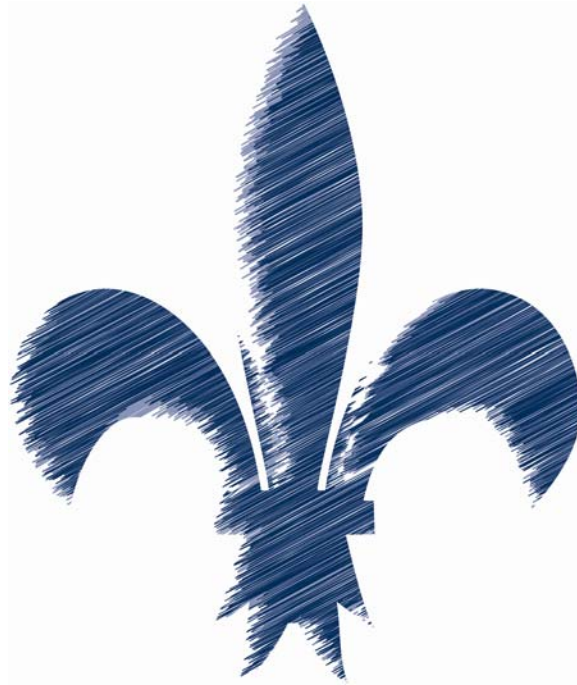


TRANSCRIPTION DE L'AUDIENCE DE
Conseil des arts et des lettres du Québec

COMMISSION PARLEMENTAIRE
SUR LE PRIX UNIQUE DU LIVRE
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA FONDATION LITTÉRAIRE FLEUR DE LYS

**À partir de la version préliminaire du Journal des débats*
de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec**

Consultations particulières et auditions publiques sur le document intitulé : « Document de consultation sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques » tenues par de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec.

* « Cette version du Journal des débats est une version préliminaire : elle peut donc contenir des erreurs. La version finale du Journal est publiée dans un délai de 2 à 4 mois suivant la date de la séance de la commission. »

Journal des débats

Le lundi 26 août 2013 - Vol. 43 N° 47

Conseil des arts et des lettres du Québec

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : ...reprendre nos travaux. Donc, nous reprenons nos travaux. Messieurs, bonjour. Bienvenue à l'Assemblée nationale. M. La Roche, je vais demander de vous présenter et de présenter les personnes qui vous accompagnent. Vous allez disposer d'un temps maximal de 10 minutes pour faire votre exposé, par la suite suivra un échange avec les parlementaires. Donc, vous avez la parole, M. La Roche.

Exposé

M. La Roche (Stéphan) : Merci. Bonjour. Donc, mon nom est Stéphan La Roche, je suis président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec, communément appelé le CALQ. Je suis accompagné de Michel Biron, auteur et professeur titulaire au Département de langue et de littérature française de l'Université de McGill. C'est un spécialiste de la littérature québécoise et qui est membre du conseil d'administration du CALQ et aussi président de la Commission consultative de la littérature du Conseil des arts et des lettres du Québec. À ma droite, M. Alain Filion, directeur du théâtre, de la littérature, des arts multidisciplinaires, et des arts du cirque au Conseil des arts et des lettres du Québec. Nous nous partagerons la présentation de notre mémoire.

Mme la Présidente, M. le ministre, Mmes et MM. les députés, le livre est un objet extraordinaire. Chacun d'entre nous peut citer le titre d'un livre qui a marqué sa vie. Nous avons même de la difficulté à n'en nommer qu'un seul. Les échanges que le livre suscite à cette commission et dans les médias témoignent certainement de la singularité de cet objet, mais aussi des liens affectifs que nous entretenons toutes et tous avec lui. Le livre ne peut pas être réduit à un simple produit de consommation, c'est aussi un bien culturel, un véhicule de culture, de notre culture.

Vous le savez, notre culture est très dynamique et elle continue de s'affirmer fortement malgré sa situation minoritaire dans un contexte continental, voire mondial, dominé par l'industrie culturelle américaine. L'intervention de l'État québécois en culture par un encadrement législatif stratégique est nécessaire pour rééquilibrer les inéquités conséquentes à la force du nombre. Cette intervention est essentielle pour permettre l'accès de la population à ses artistes, à ses écrivains et à leurs œuvres.

Notre production littéraire est florissante. En 2011, les éditeurs commerciaux québécois ont publié plus de 6 000 livres, dont environ 2 400 œuvres littéraires. La part de marché des éditeurs québécois de la catégorie littérature générale fut de 44 % en 2011. On peut donc affirmer que la littérature québécoise s'est taillée une place importante dans son propre marché malgré la forte concurrence du livre étranger. Ce dynamisme actuel est attribuable, d'une part, au talent des écrivains québécois et, d'autre part, au travail accompli par les maisons d'édition et les lieux de

diffusion, c'est-à-dire : les salons du livre, les festivals littéraires, pardon, les librairies et les bibliothèques.

M. Filion (Alain) : Nous parlons de littérature, car le CALQ ne soutient pas directement le livre, mais bien la littérature. C'est l'un des secteurs de création où le CALQ intervient pour en soutenir le développement. Comme pour les autres disciplines, le CALQ soutient l'excellence de la création littéraire québécoise avec une approche misant sur la diversité des pratiques et des genres. Il le fait en aidant les écrivains pour la création d'œuvres littéraires. Il aide aussi les organismes qui contribuent à la promotion, à la diffusion du travail des écrivains, et au rayonnement de la littérature. Ainsi, le CALQ appuie l'écriture de romans, récits, nouvelles, contes, poésie, essais portant sur les arts et les lettres. Il soutient aussi, par ailleurs, la bande dessinée.

Le CALQ estime incontournable que cette diversité d'œuvres de qualité qu'il soutient, diversité qui exprime notre créativité et notre identité, rejoigne le plus large public possible et soit disponible aux citoyens québécois qui la financent par notre entremise. Chaque année, le CALQ injecte environ 3,4 millions de dollars dans le secteur de la littérature sous forme de bourses aux écrivains et aux conteurs professionnels, et de subventions aux organismes et aux périodiques littéraires. Le CALQ appuie également une grande variété d'organismes qui produisent et diffusent des activités littéraires de plusieurs types sur l'ensemble du territoire québécois. À cet égard, les événements littéraires soutenus par le CALQ enrichissent la vie culturelle québécoise.

Les écrivains sont au cœur de la littérature et du livre, c'est pourquoi le CALQ est fortement préoccupé de leurs conditions de création et de vie. Il convient d'abord de noter que la principale source de revenus des écrivains provient des droits d'auteur et qu'ils tirent de la vente de leurs livres. Par ailleurs, la participation à certaines activités de diffusion peut s'ajouter à leurs pratiques. C'est activités sont importantes non seulement parce qu'elles font la promotion des écrivains et de leurs œuvres auprès de du public, mais également parce qu'elles représentent une source de revenus complémentaires essentiels pour les créateurs. D'une part, elles...

M. Filion (Alain) : ...certaines activités de diffusion peut s'ajouter à leurs pratiques. Ces activités sont importantes non seulement parce qu'elles font la promotion des écrivains et de leurs œuvres auprès du public, mais également parce qu'elles représentent une source de revenus complémentaire essentielle pour les créateurs. D'une part, elles stimulent la vente des livres et, d'autre part, elles permettent aux auteurs de recevoir un cachet pour leur présence ou leurs prestations.

Néanmoins, peu d'écrivains peuvent prétendre vivre de leur art. Selon l'Observatoire de la culture et des communications, 65 % des 1 500 écrivains sondés dans le cadre d'une étude, soit environ 975 personnes, ont déclaré avoir gagné moins de 5 000 \$ en revenus de création littéraire pour l'année 2008. Au Québec, seule une soixante d'écrivains tirent la principale partie de leurs revenus de la création. Malgré ces faibles revenus, l'écrivain représente une part importante du dynamisme du monde des livres, qui repose sur leur talent et leur travail. Il importe donc de les prendre en considération dans la réflexion portant sur la réglementation du prix du livre.

M. Biron (Michel) : C'est dans cette perspective précise et dans les limites de son mandat de soutien aux arts et à la littérature que le CALQ souhaite prendre position dans ce débat sur le prix réglementé. Il est de notre avis que la réglementation du prix du livre neuf devrait assurer l'accessibilité et le rayonnement des oeuvres littéraires québécoises, permettant de rejoindre le plus grand lectorat possible. Par conséquent, elle devrait permettre aux auteurs d'être justement rétribués pour leur travail de création et ainsi améliorer leurs conditions de vie et de création. Parce qu'elles sont les alliées naturelles de la création littéraire au Québec, la vitalité des librairies doit être préservée.

Les librairies ont une influence importante, car elles assurent l'accessibilité à une littérature diversifiée sur l'ensemble du territoire, ce qu'un membre de la Commission consultative de la littérature a appelé la bibliodiversité. De plus, elles sont des lieux de diffusion et de promotion de la littérature québécoise grâce à l'expertise des libraires et aux activités qui y sont tenues.

Les librairies sont donc complémentaires aux efforts du CALQ. À titre d'instrument privilégié d'accès à la diversité de l'offre éditorial, elles font la promotion de la littérature et se distinguent par leur engagement envers la création littéraire québécoise. Dans ce sens, la réglementation proposée compléterait adéquatement les autres interventions de l'État québécois en matière de soutien au développement de la littérature et du livre.

La réglementation semble donc pertinente et utile dans la perspective où elle permet à tous les intervenants de la chaîne du livre d'en tirer profit le plus équitablement possible. Entre autres, pour soutenir la chaîne du livre et le créateur, en particulier, le CALQ est aussi favorable à une intervention réglementaire sur le prix du livre en format numérique; cette réglementation devrait permettre d'établir des règles claires pour le marché en ligne, qui assurerait un partage équitable du prix de vente aux créateurs québécois. La réglementation pourrait y parvenir en empêchant que des livres numériques soldés se traduisent par de plus petites redevances et en permettant aux points de vente d'ici, qui sont fidèles à la littérature québécoise et contribuent à son développement, de faire concurrence aux géants de l'Internet. Nous croyons qu'une telle mesure devrait être bénéfique à une saine concurrence, au maintien de la diversité de l'offre et à son accessibilité pour les lecteurs québécois.

M. La Roche (Stéphan) : Même si le livre numérique n'est pas... ne s'est pas encore imposé dans les habitudes de lecture des Québécois, il est probable que ce sera le cas dans un avenir rapproché en raison de la rapidité de l'évolution des technologies et la pénétration impressionnante des tablettes numériques depuis 2010. L'avènement des technologies numériques et leur importance toujours croissante constituent une véritable révolution aux incidences économiques majeures puisque ces dernières rendent possible un modèle de distribution faisant abstraction des intermédiaires du livre imprimé. Ce faisant, elles viennent donc bouleverser les rôles de chacun dans la chaîne.

Les géants américains se livrent une guerre commerciale pour imposer leur modèle économique et leur plateforme aux lecteurs et ainsi devenir les principaux intermédiaires, à l'échelle mondiale, dans la distribution du livre et des produits culturels, en général. La taille de ces compagnies et le monopole qu'elles exercent sur l'écologie numérique leur confèrent un pouvoir considérable. Dans son rapport Faire rayonner la culture québécoise dans l'univers numérique,

remis à la ministre de la Culture et des Communications en 2011, le CALQ a cerné l'ampleur des mutations qu'entraînent les technologies numériques dans le domaine de la littérature, en particulier. Ainsi, de nouveaux modes de diffusion qui propulsent les écrivains vers l'autodiffusion sont apparus depuis quelques années, par exemple : les blogues et les réseaux sociaux. Une stratégie numérique de la culture pourrait ainsi assurer que la totalité des oeuvres littéraires québécoises et des périodiques culturels soient rendus accessibles en format numérique aux consommateurs et aux usagers des bibliothèques, tout en assurant une juste rétribution des créateurs.

Il va sans dire que les technologies numériques constituent une importante occasion de diffusion pour les écrivains québécois et leurs oeuvres et sont un extraordinaire outil de démocratisation et d'accès. Il faut prendre acte de ces bouleversements et s'assurer que le Québec, ses auteurs, ses oeuvres et ses entreprises trouvent place dans ce nouvel univers. Face aux défis que soulève le numérique, il importe de défendre les intérêts des écrivains et l'intérêt des lecteurs québécois. Peu importe le modèle économique ou la technologie qui s'imposera, les écrivains doivent tirer un revenu équitable de l'exploitation de leurs oeuvres en format numérique. Le développement du livre numérique ne doit pas se faire au détriment des créateurs.

En fin de compte, il s'agit de favoriser et d'encourager une vie littéraire saine et enrichissante pour tous : lecteurs, écrivains, éditeurs, distributeurs, libraires et aussi...

M. La Roche (Stéphan) : ...le développement du livre numérique ne doit pas se faire au détriment des créateurs. En fin de compte, il s'agit de favoriser et d'encourager une vie littéraire saine et enrichissante pour tous, lecteurs, écrivains, éditeurs, distributeurs, libraires et aussi pour les grandes surfaces qui ont intérêt à ce que la littérature fleurisse. Le CALQ ne croit pas que la réglementation soit une solution qui règlera tous les problèmes, mais c'est un geste qui pourrait protéger la vitalité des différents intervenants de la chaîne du livre. Que cette réglementation soit adoptée ou non, d'autres gestes devraient être posés afin d'assurer aux écrivains leur juste part. Le CALQ souhaite que ces mesures assurent l'accessibilité et le rayonnement des oeuvres littéraires québécoises et de leurs auteurs, permettant de rejoindre le plus grand lectorat possible, car, comme le dit si bien Félix Leclerc dans *Le Fou de l'île* : «Tu es revenu au livre? On y revient toujours.» Merci de votre attention.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci monsieur. Nous allons débiter les échanges. M. le ministre, vous avez la parole.

M. Kotto : Merci, Mme la Présidente. M. La Roche, M. Filion, M. Biron, soyez les bienvenus, et merci pour votre contribution.

Je vais directement aux questions. De quelle perspective, simple ou croisée, de votre perspective des choses entre guillemets, devrait-on prendre la mesure d'une législation sur le prix plancher du livre neuf?

M. La Roche (Stéphan) : Pouvez-vous me préciser la...

M. Kotto : À partir de quelle perspective, si vous aviez à nous donner une perspective pour évaluer la pertinence de légiférer sur le prix plancher du livre neuf, perspective pouvant être simple ou croisée, quelle serait-elle ou elles au pluriel?

M. La Roche (Stéphan) : Je vous dirais que cette réglementation ou ces mesures devraient être à la recherche d'abord d'équité entre les différents maillons de la chaîne du livre et faire en sorte que l'ensemble de la chaîne du livre soit gagnante. Alors, que ce soit pour les écrivains, que ce soit pour les libraires, que ce soit pour les éditeurs ou les distributeurs, c'est le point de vue que l'on doit rechercher dans une telle perspective parce qu'en fait l'objectif, c'est de faire en sorte que l'ensemble du milieu de la littérature et du livre soit gagnant, c'est-à-dire qu'on ait une littérature et un milieu du livre qui soient forts, qui soient dynamiques et qui aient les moyens de se développer encore davantage.

M. Kotto : O.K. Vous suggérez l'adoption d'une réglementation de l'augmentation du prix du livre neuf, tant imprimé que numérique, pour une période de 24 à 36 mois. Est-ce que vous pouvez nous préciser les motifs qui vous amènent à cette proposition, à cette idée? Pourquoi pas cinq ans, par exemple?

M. La Roche (Stéphan) : Nous faisons cette proposition afin de donner le temps, à la fois au gouvernement et à l'ensemble des intervenants du milieu du livre de pouvoir documenter davantage, analyser et évaluer ce qu'une telle mesure, ce qu'une telle réglementation pourrait permettre. On constate — vous avez entendu les intervenants des derniers jours, la semaine dernière et même tout à l'heure, le groupe qui nous a précédés — il y a encore quand même certains éléments qui nous échappent, certains éléments qui ne sont pas documentés, et on pense qu'une période d'essai, si on veut, de 24 à 36 mois serait suffisante pour permettre d'évaluer convenablement les effets que ça peut avoir sur l'ensemble des intervenants du milieu du livre. Pourquoi? Pourquoi pas cinq ans? Écoutez, nous, on pense qu'une période de 24 à 36 mois serait suffisante pour permettre d'analyser ces éléments-là. Elle pourrait être éventuellement plus longue effectivement. Plus courte, ça m'étonnerait, puisqu'il faut quand même donner le temps d'implanter la mesure en question. Et on propose ça parce qu'on croit que la... c'est important de protéger le secteur du livre face aux mutations qui sont en cours. Le milieu est en profond changement, et on pense qu'il faut quand même poser des gestes pour assurer sa protection.

M. Kotto : Oui. Vous avez entendu des personnes qui vous ont précédés ici même parler d'expérience française en matière de réglementation de prix de livres neufs. Ça fait une trentaine d'années que cela s'est fait pour le livre physique, ça fait deux ans à peu près que cela s'est fait pour le numérique. Avez-vous, disons, une idée de l'historique de l'évolution de cette législation en...

M. Kotto : ...que cela s'est fait pour le numérique. Avez-vous, disons, une idée de l'historique, de l'évolution de cette législation, en France, quant à ses impacts vis-à-vis des consommateurs et de l'industrie du livre lui-même? Avez-vous des données compilées là-dessus?

M. La Roche (Stéphan) : En fait, non. Le CALQ n'a jamais documenté cette situation. Je rappelle que le mandat du conseil est vraiment un mandat de soutien aux auteurs, aux écrivains et non pas, comme tel, au marché du livre, puisqu'il y a une autre société d'État, la SODEC, qui est davantage spécialisée dans ce secteur.

Ce qu'on constate quand même, c'est qu'au cours des... donc, depuis 1981, depuis la date de l'entrée en vigueur du prix en France, ça a quand même permis d'assurer un essor quand même considérable au secteur du livre en France. Et ce qu'on retient aussi, c'est que, depuis 1997, il y a quand même une dizaine de pays à travers le monde qui se sont ralliés à cette approche. On pense à la Grèce, à l'Autriche, à l'Argentine, à la Corée du Sud, à l'Italie, aux Pays-Bas, au Japon, au Mexique, au Danemark, la France, qui a amendé, donc, en 2011 pour le livre numérique, et Israël très récemment. Donc, il doit y avoir là — ce sont des pays qui sont très variés dans leur approche et dans leur culture — il doit y avoir, dans ce type de mesure, un bien-fondé qui amène une protection pour le milieu du livre de ces pays respectifs. Et c'est dans cette optique-là que l'on croit qu'une mesure de protection comme celle-là, puisque c'est une mesure de protection, pourrait être bénéfique pour le milieu du livre québécois.

M. Kotto : Vous faites allusion à cette douzaine de pays qui ont réglementé et vous parliez de données dont vous ne disposiez pas pour éventuellement statuer sur le temps d'expérimentation d'une réglementation au Québec. Est-ce qu'il serait, disons, pertinent de se référer, dans l'hypothèse où on pourrait mettre la main sur des données qui pourraient nous éclairer relativement à ce qu'il y a eu comme impact, tous domaines confondus, en France, notamment, est-ce qu'il serait pertinent pour nous d'analyser ce genre de données pour statuer sur l'éventuelle période d'expérimentation de la réglementation au Québec?

M. La Roche (Stéphan) : Il est toujours pertinent de documenter davantage et d'analyser le plus possible ce genre de situation et ce genre d'impact. Plus on a de données, plus on a d'informations, plus on est en mesure de prendre les décisions les plus sages et les plus efficaces possible.

M. Kotto : Vous avez parlé de d'autres mesures... enfin, de mesures complémentaires au-delà de la réglementation. Est-ce que vous pouvez élaborer là-dessus? Et aussi est-ce que vous avez des pistes de financement de ces mesures-là?

M. La Roche (Stéphan) : Écoutez, on pense que plusieurs gestes pourraient être posés pour, d'une part, assurer aux écrivains et aux auteurs une meilleure rétribution et assurer à l'ensemble des membres de la chaîne du livre de meilleures conditions également. On peut nommer, parmi ces moyens à mettre en oeuvre, la mise... par exemple, la mise sur pied d'un réseau de diffusion et de... un réseau de diffusion de la littérature, pardon, couvrant l'ensemble du territoire québécois, l'établissement de meilleures conditions contractuelles liant les écrivains et les éditeurs, l'augmentation des budgets alloués, évidemment, aux bourses de création littéraire et au rayonnement de leurs auteurs — je vais quand même parler pour notre paroisse — le développement des habitudes de lecture chez les jeunes en contact plus fréquent avec la littérature québécoise, une plus large inscription de la littérature aux programmes d'enseignement scolaire, le maintien, donc, d'un réseau de librairies concurrentiel et en santé, l'accroissement de l'importance accordée à la littérature et aux auteurs dans les médias et on

pourrait aussi parler, évidemment, d'une disponibilité et d'une accessibilité accrues des oeuvres littéraires en format numérique.

Je pense que ce sont des éléments importants. Je pense que, parmi celles-là, effectivement, celles touchant au numérique sont fondamentales puisqu'il y a un... ce sont des... c'est une question d'avenir pour la littérature et pour les Québécois.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. M. le député de Bonaventure.

M. Roy : Merci, Mme la Présidente. Bonjour à mes collègues. Ils ne m'ont pas vu. Bonjour messieurs. J'aime toujours vous saluer. Une question d'ordre général...

M. Roy: Merci, Mme la Présidente. Bonjour à mes collègues... ils ne m'ont pas vu... Bonjour, messieurs. J'aime toujours vous saluer, vous savez. Une question d'ordre générale : Comment se porte, je dirais, la création littéraire actuellement au Québec?

M. La Roche (Stéphan) : Bien, la création littéraire se porte bien au Québec et je dirais même qu'elle est foisonnante, elle est extrêmement diversifiée et... à tel point que donc, au Conseil des arts et des lettres, on a un peu de difficulté à soutenir l'ensemble de ce qui est méritant, compte tenu de nos budgets, même si on comprend qu'on est déjà relativement choyés. Par rapport à l'ensemble des autres provinces ou des autres États, on a un soutien québécois à la culture qui est quand même extrêmement bien doté, mais il reste qu'on a une création, en littérature comme dans les autres disciplines, extrêmement riche, extrêmement stimulante, et je pense qu'on peut dire que c'est important justement qu'elle trouve, cette création littéraire, les plus grands débouchés possible, qu'on puisse mettre à la disposition de la population québécoise, des citoyens québécois, la plus grande diversité possible d'oeuvres littéraires. Et que ce soit le cas, sur l'ensemble du territoire québécois, ça nous apparaît extrêmement important.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Continuez, la parole est à vous.

M. Roy : Merci. Mais à quoi vous attribuez cette grande créativité?

M. La Roche (Stéphan) : Je pense que...

M. Roy : C'est des questions assez générales, mais en même temps qui sont importantes.

M. La Roche (Stéphan) : Bien, je pense que c'est une question d'appui... d'un appui continu de l'État québécois au milieu des arts et des lettres, depuis 50 ans, le ministère de la Culture a 52 ans maintenant, donc. Parce qu'on investit en formation, parce qu'on investit en création, parce qu'on investit en production et en diffusion, évidemment on fournit au milieu des arts et des lettres un environnement qui permet l'éclosion de ces talents-là. Il y a une relève qui pousse constamment et cette richesse entraîne aussi une émulation bien sûr entre les artistes, entre les écrivains, et qui cherchent toujours à se distinguer, et c'est ce qui fait la richesse de la production littéraire québécoise.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Vous avez terminé? Parfait. Nous allons maintenant du côté de l'opposition officielle. Mme la députée de Laporte, vous avez la parole.

Mme Ménard : Merci, Mme la Présidente. Alors, M. La Roche, M. Filion — je ne me souviens plus lequel est lequel — et M. Biron. Alors, bonjour à vous trois. Mais d'entrée de jeu, M. La Roche, je veux vous féliciter pour votre récente nomination et je vous souhaite bon succès. Dans votre mémoire, vous mentionnez que le livre demeure distinct de tout autre produit de par la dimension culturelle qui lui est fortement rattachée. Dans un article qui a été publié en France, en octobre 2011, on mentionne ceci, et je cite : «On a tout tenté pour faire que le livre ne devienne pas un produit comme les autres, mais il l'est devenu. Ce n'est pas que les mesures de protection étaient mauvaises, mais elles n'étaient pas adaptées aux changements qui ont eu cours dans les pratiques commerciales et pratiques de lecture.» Comment réagissez-vous à ce commentaire?

M. La Roche (Stéphan) : Écoutez, je ne connais pas tout à fait le contexte de la citation que vous me faites, mais, ce que je vous dirais, ce que j'ai comme réaction, c'est que... Bien sûr qu'on est... le livre est aussi un produit de consommation, personne ne le lit, il est en vente libre et donc il a un prix, et... C'est un produit bien sûr, mais c'est un produit culturel. Je vous dirais que, on parlait beaucoup d'alimentation avec le groupe qui nous a précédés tout à l'heure, il n'y a pas de produit de remplacement pour un livre. Lorsqu'on veut lire le dernier Kim Thûy, on n'achète pas un roman Harlequin à la place, on veut le dernier Kim Thûy. Donc, ce n'est pas... c'est dans ce sens-là que ce n'est pas un produit comme un autre. S'il n'y a pas telle sorte de margarine, sur le comptoir de l'épicerie, bien, on va acheter une autre margarine, et puis on va dire, bon : C'est dommage, je préfère l'autre sorte, mais on va faire avec. Mais on n'achètera pas un roman... si on veut lire un roman historique, on n'achètera pas un roman policier. Donc, il y a quand même cette notion-là, qui est extrêmement importante, où est-ce qu'on est dans un produit qui n'est pas tout à fait comme les autres.

Une voix : Est-ce que je peux ajouter quelque chose? Parce que c'est un sujet qui m'intéresse beaucoup. Je ne sais pas qui...

M. La Roche (Stéphan) : ...il y a quand même cette notion-là qui est extrêmement importante, où est-ce qu'on est dans un produit qui n'est pas tout à fait comme les autres.

M. Biron (Michel) : Oui, est-ce que je peux ajouter quelque chose? Parce que c'est un sujet qui m'intéresse beaucoup. Je ne sais pas qui a signé le commentaire que vous avez lu, mais ce qui me frappe, c'est qu'il y a un regret, hein? Ce commentaire-là d'un Français, il implique un regret, comme si la situation normale n'était pas celle qui prévalait et c'est ce regret-là qui, pour moi, est capital, c'est-à-dire de regretter que le livre ne devienne qu'un bien culturel, un bien de consommation, qu'il ne soit plus ce qu'il est, à mon avis, essentiellement, c'est un œuvre d'art. Et dans une commission comme celle-ci, je me permets de le rappeler, c'est tout de même ça, l'essence même, si on aime tant la littérature et la littérature, pas seulement le livre, c'est parce que c'est essentiel à nos vies. Et donc, ce regret-là, il est important qu'on l'ait aussi, c'est-à-dire que le livre ne devienne pas... Qu'on s'inquiète de cette possibilité, c'est très sain, je crois, pour une société et peut-être que, dans le commentaire qu'on lit, il y a une sorte de défaitisme, mais il y a aussi, à mon avis, une résistance très, très forte.

Mme Ménard: Bien, ce qui m'amène à poser la question. Est-ce que le vrai enjeu, est-ce que c'est la culture et la lecture et non pas le marchand, le producteur?

M. La Roche (Stéphan) : Bien, je vous dirais que c'est les deux. Il ne faut jamais oublier, et on le souligne dans notre mémoire, il reste que, par le fait que c'est un bien commercial, il amène des revenus. Il amène des revenus aux éditeurs, aux distributeurs, aux libraires, mais il amène des revenus aussi aux auteurs et c'est dans ce sens-là que c'est important que le marché du livre soit dynamique et pour assurer ce dynamisme-là, c'est important qu'il y ait la plus vaste distribution possible et le plus large champ de points de vente possible et, dans ce sens-là, le réseau des libraires est un allié de cette richesse littéraire.

Mme Ménard: D'accord. Vous dites... Vous avez parlé tantôt, le ministre vous a posé la question sur les différentes interventions, là, qu'on pourrait faire et vous en avez nommé, là, plusieurs, plusieurs intéressantes, d'ailleurs. En quoi toutes ces interventions-là, ces mesures-là, viendraient soulager l'enjeu financier des libraires?

M. La Roche (Stéphan) : Dans les mesures que vous ai mentionnées, il y a, évidemment, des mesures de toutes sortes. Certaines pourraient s'adresser aux libraires, d'autres, non, elles s'adresseraient davantage aux écrivains, d'autres à l'ensemble de la chaîne. Mais, donc, de notre point de vue... Je vous rappelle, le mandat du conseil est un mandat, non pas de soutien aux libraires, mais de soutien à la littérature, donc aux écrivains et aux auteurs et aux organismes qui en font la promotion.

Donc, on ne s'est pas attardés longuement à chercher des mesures dans ce sens-là, mais il est évident que plus on augmente la diffusion du livre, des auteurs et de leurs œuvres, par exemple par un programme de circulation à travers le territoire, programme qui pourrait se faire, entre autres, chez les libraires, peut-être pas uniquement, mais notamment chez les libraires, aussi dans les bibliothèques et dans d'autres lieux, bien, plus on fait parler du livre et de leurs auteurs, plus on fait parler la littérature plus on suscite de l'intérêt et plus on amène les gens à consommer de la littérature. Et quand ils consomment, bien, ils vont dans toutes sortes de points de vente, chez les libraires et aussi chez les grandes surfaces, j'imagine.

Mme Ménard : Une partie de votre... Une partie de votre réponse, en fait, vient peut-être de me faire réaliser ce que vous vouliez dire. Parce que quand je lis votre mémoire, j'avoue que je le trouve, à l'occasion, contradictoire puis je me demande la logique de tous vos propos, parce que vous parlez que vous ne disposez d'aucune donnée qui vous permettrait d'établir une corrélation directe entre la mise en œuvre de la réglementation et la condition socioéconomique des écrivains.

En même temps, quand nous avons reçu les écrivains, eux disent : Il faut la faire, la réglementation. Mais là, ma surprise et mon questionnement, c'est : Bien, comment ils peuvent dire ça si vous n'avez aucune donnée?

M. La Roche (Stéphan) : Effectivement, une démonstration statistique à l'appui, là, du lien entre la réglementation...

Des voix : ...

M. La Roche (Stéphan) : Effectivement, une démonstration statistique à l'appui, là, du lien entre la réglementation du prix du livre et l'amélioration des conditions, nous ne sommes pas, nous, en mesure de le faire. Ceci étant dit, ce qu'on peut déduire, c'est que plus on favorise un réseau de diffusion large, plus, normalement, les auteurs québécois devraient en bénéficier puisque les libraires sont les meilleurs vendeurs de la littérature québécoise. On l'a dit, dans une grande surface... les grandes surfaces tiennent environ entre 250 et 300 titres, pas nécessairement beaucoup de québécois dans ces titres-là, alors que le réseau des libraires, les librairies tiennent vraiment une variété, et les recueils de poésie ou des essais sur les arts et les lettres, par exemple, vont ne se retrouver que dans ce réseau-là.

Donc, plus on favorise ce réseau de librairies là, plus on favorise la diffusion, et donc la vente des livres, et donc la rémunération par le droit d'auteur. C'est dans ce sens-là qu'il y a une logique à cette pensée.

Des voix : ...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : ...M. Filion.

M. Filion (Alain) : Merci, Mme la Présidente. C'est un peu dans le même sens. C'est-à-dire, notre impression, c'est que plus... quand on parle qu'un libraire indépendant ou un libraire agréé doit disposer d'au moins 2 400 oeuvres, environ, littéraires par année sur 6 000 titres et qu'on fait le comparable avec les grandes surfaces qui vont disposer de 300 livres avec une soixantaine de titres québécois dont à peu près une vingtaine d'auteurs québécois, c'est évident qu'on ne peut pas attribuer à la grande surface le fait d'avoir découvert ou d'avoir fait que cet auteur-là est devenu un auteur à succès. Ça peut arriver, des succès spontanés, on en connaît, sauf que le réseau... Nous, on dit : En renforçant le réseau des libraires où il y a vraiment une profession — c'est une profession, le libraire, qui fait la promotion, qui fait des séances de signature, qui est en contact avec ses lecteurs, qui fait de l'animation dans son milieu — nous, on dit : En renforçant ce réseau-là, le fait qu'il étale 2 400 titres québécois, ça expose le citoyen, lorsqu'il va aller chercher un livre à succès ou un best-seller qui va être... dont le prix va être réglementé pour une période de neuf mois, à d'autres titres qui... qu'il y ait une relève, en quelque sorte, en littérature, comme ça se fait dans le domaine des arts de la scène, comme ça se fait dans... Il n'y a pas des succès spontanés en humour, ou tout ça. Les producteurs, avant d'aller chercher un humoriste, ils vont aller à sa découverte, puis c'est... Ça fait que c'est un peu... il faut le voir un peu, cette analogie-là.

Puis peut-être, au niveau de l'accès du citoyen, rappeler également que la majorité des bibliothèques publiques permettent actuellement une location des nouveautés, là, les livres... des best-sellers, là. On peut aller à la bibliothèque Georges-Dor, à Longueuil, et on peut avoir... louer une dernière parution, un roman, ou tout ça, pour 1,50 \$ pour sept jours, puis il y a des forfaits. Il y a déjà des solutions pour les citoyens qui voudraient avoir accès rapidement à un livre à moindre coût.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : ...

Mme Ménard : Une dernière question avant de passer la parole à ma collègue. J'étais contente d'entendre que la créativité est là, la création littéraire se porte très bien. Maintenant, est-ce que le lecteur suit vraiment cette créativité-là? Quand on pense qu'Option Culture publiait les top vendeurs. En 2011 et en 2012, c'étaient des auteurs québécois, mais on parle de La mijoteuse à la crème brûlée, et on parle à la di Stasio, et on parle, dans les deux années consécutives, deuxième livre le plus vendu après est Le guide de l'auto. Alors, est-ce que vous pensez que le lecteur suit la créativité?

M. La Roche (Stéphan) : Écoutez, il faut de tout pour faire un monde, et la diversité est une richesse, à notre avis, dans toutes ses acceptations. Mais plus... Nous croyons que plus on fait connaître les auteurs québécois, plus la population, plus les citoyens adhèrent à leurs produits. Pour vous donner l'exemple, quand il y a un auteur qui passe à l'émission Tout le monde en parle, on voit immédiatement les ventes de cet auteur-là augmenter en flèche. C'est vrai pour l'ensemble des produits, ce n'est pas vrai...

M. La Roche (Stéphan) : ...qui passe à l'émission Tout le monde en parle. On voit immédiatement les ventes de cet auteur-là augmenter en flèche. C'est vrai pour l'ensemble des produits, ce n'est pas vrai uniquement pour le livre, mais, lorsqu'il y a une promotion adéquate, on sent qu'il y a une adhésion, et d'autant plus dans le livre parce qu'il y a une question identitaire. Alors, les auteurs québécois parlent généralement de ce qui se passe ici, apportent un point de vue qui est propre, le point de vue québécois, qui est un point de vue qui est unique au monde. Et, dans ce sens-là, c'est important de donner accès à la population à cette richesse de point de vue.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci. Mme la députée de Bellechasse.

Mme Vien : Merci beaucoup, Mme la présidente. Messieurs, bonjour, bon après-midi. Merci d'être là.

À la page 14 de votre mémoire, vous parlez... vous nous dites que le CALQ ne croit pas que cette réglementation soit une solution qui réglera tous les problèmes. Dans une première question, quels sont les autres problèmes que vous identifiez? Et, par ailleurs, dans les mesures dont parlait ma collègue, que vous souhaitez voir adoptés, on n'a pas encore les indications qui devrait les promouvoir, qui devrait les mettre en place et à quel coût, comme le demandait le ministre. Mais il y en a deux qui me suscitent de l'interrogation. Ce sera donc une deuxième question. Vous parlez de la mise sur pied d'un réseau de diffusion de la littérature couvrant l'ensemble du territoire québécois. Qu'est-ce que vous entendez par là, exactement? Et, l'autre chose, vous nous dites : Il faudrait voir à la consolidation du réseau des bibliothèques. Est-ce que vous voyez un problème actuellement au niveau du réseau des bibliothèques? Quand on parle de consolidation, c'est qu'on souhaite avoir une action musclée, coûteuse pour réparer un tort, je ne sais trop... En tout cas, vous saurez me le dire, ce que vous entendez par là.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Je veux juste vous rappeler, messieurs, que vous avez moins d'une minute pour répondre à la députée. Je suis désolée.

Mme Vien : Je suis désolée aussi.

Des voix : Ha, ha, ha!

M. La Roche (Stéphan) : Surtout qu'il y a plusieurs volets à votre question. Écoutez, vous dire qu'un réseau de diffusion de la littérature, c'est un projet de circulation de la littérature un peu sur le modèle de ce qui se fait dans le domaine de la danse, donc, La danse sur les routes du Québec, je ne sais pas si vous avez entendu parler, qui permet donc de faire en sorte que les écrivains et leurs œuvres tournent sur l'ensemble du territoire. C'est un projet qui est en train de naître, et qui on pense que ça pourrait donner d'excellents résultats.

Pour ce qui est de la consolidation du réseau des bibliothèques, écoutez, il y a eu des efforts considérables qui ont été faits dans les dernières années par les gouvernements successifs justement dans l'implantation, la rénovation, l'enrichissement des collections des bibliothèques. Ce qu'on veut dire par consolidation, c'est simplement qu'il faut continuer dans la même veine. C'est dans ce sens-là qu'on a utilisé le mot «consolidation».

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci beaucoup, messieurs. Je vais suspendre quelques instants pour permettre aux représentants...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Oups! Désolée!

Mme Roy (Montarville) : ...Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Désolée! Désolée, Mme la députée de Montarville. Vous avez la parole pour un temps de 3 min 45 s.

Mme Roy (Montarville) : Merci beaucoup.

Une voix : ...

Des voix : Ha, ha, ha!

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Je ne sais pas pourquoi ça tombe toujours sur vous.

Mme Roy (Montarville) : Pourtant! Pourtant! Je ne comprends pas.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Et pourtant! Je vous aime bien, ça n'a rien à voir. Allez-y.

Mme Roy (Montarville) : Bonjour, messieurs. Merci pour votre mémoire. Vous faites un beau plaidoyer en faveur des auteurs, hein? Pas d'auteur, pas de livre. C'est la matière première, et j'en suis. Et, à la lumière des témoignages qu'on a entendus durant cette commission, c'est impressionnant de voir jusqu'à quel point — ma simple perception ici de parlementaire — les auteurs gagnent peu et reçoivent peu de leur art. Et vous nous dites, plus loin, bon : Les auteurs sont au cœur de la littérature, du livre. Il est important de le prendre en considération dans la réflexion portant sur cette réglementation du livre, important de savoir si ça leur permettra de recevoir leur juste part de redevances et d'améliorer leur condition de vie. C'est à la page 9.

On va plus loin, à la page 10. Et là, c'est important que nous le sachions, c'est que la principale source de revenus des écrivains provient des droits d'auteur, des droits qu'ils tirent de la vente de leurs livres. Et, en règle générale, ils obtiennent environ 10 % du prix de chaque livre vendu. Et les modalités précises en matière de droits d'auteur sont déterminées par le contrat d'édition.

Alors, moi, la question que je me pose : Dans toute la chaîne de l'édition, ce sont eux qui sont la matière première, et ce sont eux qui, pratiquement, touchent le moins. Il n'y aurait pas possibilité de revoir le contrat avec l'éditeur pour faire en sorte que nos auteurs puissent améliorer leurs conditions de vie? Il y a une problématique à cet égard-là.

M. La Roche (Stéphan) : Vous avez tout à fait raison. Ça fait partie de nos grandes préoccupations. Et c'est dans ce sens-là, d'ailleurs, qu'on propose de travailler à faire en sorte qu'il y ait, par exemple, un contrat type qui puisse être signé entre les auteurs et les éditeurs pour favoriser une meilleure rémunération, une meilleure attribution du travail des auteurs québécois.

Mme Roy (Montarville) : Et je crois que... certaines personnes qui sont venues nous parler disaient que, s'il y avait cette augmentation du prix en grandes surfaces, en diminuant le rabais disponible, bien, il y aurait...

Mme Roy (Montarville) : ...et je crois que certaines personnes qui sont venues nous parler disaient que, s'il y avait cette augmentation du prix en grande surface, en diminuant le rabais de disponible, bien, il y aurait diminution du nombre de ventes, probablement, dans la mesure où les gens allaient chercher des livres parce qu'il y avait ce rabais. Cela dit, s'il y a diminution du nombre de ventes, on ne fera pas plus d'argent dans la mesure où on tire, là, notre droit d'auteur du nombre de ventes également.

M. La Roche (Stéphan) : C'est une hypothèse. Une autre hypothèse est de dire, comme je le mentionnais un peu plus tôt : Le livre n'est pas... n'a pas un produit... n'est pas un produit de remplacement... n'a pas de produit de remplacement par... Si on veut ... comme pour reprendre l'exemple que j'ai donné tout à l'heure, si on veut acheter le dernier Kim Thúy, on ne prendra pas un livre différent parce qu'il est moins cher parce qu'on veut lire le dernier Kim Thúy. Donc, dans ce sens-là, le prix est une variable, bien sûr, que ça peut jouer pour certaines personnes, mais c'est un produit qui est aussi irremplaçable, d'une certaine façon. Et donc la réglementation du prix du livre, à notre avis, n'aurait pas de conséquences néfastes sur la vente des livres.

Mme Roy (Montarville) : En terminant, vous avez également été un vice-président du Conseil québécois de la musique. On sait ce qui s'est passé avec les droits d'auteur des musiciens avec le virage Internet, le virage électronique. Que faut-il faire pour que nos auteurs ne ratent pas ce virage-là?

M. La Roche (Stéphan) : Bien, écoutez, je pense qu'à l'intérieur ce qu'on dit, c'est qu'il faut qu'il y ait une vision d'ensemble, une stratégie numérique au Québec. Donc, il faut que dans cette stratégie, dans les mesures qui seront mises en place, nous souhaitons éventuellement, donc, que le créateur soit pris en compte, qu'on prévoie des modalités, des mesures pour assurer la...

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : M. La Roche, je dois vraiment vous interrompre, votre temps est écoulé.

M. La Roche (Stéphan) : ...rétribution équitable des auteurs.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci.

M. La Roche (Stéphan) : Merci à vous tous.

La Présidente (Mme Richard, Duplessis) : Merci beaucoup, messieurs. Et je suspends quelques instants pour permettre aux représentants de la Société de développement des entreprises culturelles de prendre place.